

# ANNEXE A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DE LA « MAISON DES INITIATIVES » DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN DE DRAVEMONT A FLOIR AC

Entre :

La Ville de Floirac,  
Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU,

Bordeaux Métropole,  
Représenté par son Président, Monsieur Alain JUPPE

L'Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole AQUITANIS,  
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Bernard BLANC,

Le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes Rive Droite,  
Représenté par son Président, Monsieur Jean Pierre TURON

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

La convention initiale signée entre la Ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes Rive Droite prévoyait, au 5eme paragraphe de son article 7, relatif au fonctionnement et à l'animation du local que :

*« La Métropole s'engage à financer un poste d'animateur en Contrat Unique d'Insertion et d'un Service Civique pour l'animation et le fonctionnement de la maison des initiatives. Aquitanis souhaitant également participer au financement du poste en CUI, sa participation est évaluée à hauteur de 3131 €par année pleine... »*

Par ailleurs, le financement de ce poste d'animateur a été valorisé dans le cadre de la convention passée au titre de la Convention d'abattement TFPB 2016/2017/2018 relative au Quartier Politique de Ville « Palmer - Sarailhere - 8 mai 1945 – Dravemont, » signée le 7 juillet 2016 entre La Préfecture de la Gironde, Bordeaux Métropole, La Ville de Floirac et Aquitanis.

## **ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT**

En raison des délais spécifiques à la prise en charge par Bordeaux Métropole du poste d'animateur, la Ville de Floirac a émis le souhait de procéder à la mise en place d'une animation provisoire de la Maison des Initiatives et a sollicité Aquitanis afin de l'aider à financer cette action.

La mise en œuvre rapide de cette animation du site semblant hautement profitable à la fois au futur projet de renouvellement urbain et aux habitants d'aquitanis, il est explicitement convenu entre les parties d'un cofinancement dans les conditions décrites aux articles suivants :

## **ARTICLE 2: VERSEMENT UNIQUE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ANIMATION**

La participation forfaitaire d'aquitanis au financement de l'animation de la Maison des Initiatives pour les années 2016, 2017 et 2018 sera réglée en une seule et unique échéance de 9 393€ au profit de la Ville de Floirac.

Elle sera valorisée au titre des dépenses engagées dans le cadre de Convention d'abattement TFPB pour l'année 2018.

## **ARTICLE 3: ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Aquitanis effectuera le versement des sommes sur présentation d'un titre de paiement par les services habilités de la Ville de Floirac au cours du mois de décembre 2017.

La Ville de Floirac assurera les actions et l'ingénierie sociale nécessaires à la mise en œuvre de l'animation de la Maison des initiatives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au financement effectif du poste d'animateur par Bordeaux Métropole.

Fait à Floirac, le 23 novembre 2017

Pour la Ville de Floirac  
Jean-Jacques PUYOBRAU

Pour Aquitanis,  
M. Bernard BLANC

Pour Bordeaux Métropole  
A.JUPPE

Pour le GIP GPV  
Jean Pierre TURON